

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	10
Votants	12

Date de la convocation :

29 novembre 2023

Date d'affichage

29 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ, Adjoint, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, Nathalie BRILLARD Conseillers.

Étaient absents excusés : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Denis TALIGOT.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°111/2023 : ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA FAISABILITE D'UN TIERS-LIEU

La commune de la Selle-en-Luitré a lancé une étude d'opportunité pour la valorisation de la collection MAURICE LANGLOIS, collection d'objets de la vie d'antan et de vieux outils.

Dans ce contexte, elle a missionné DESTINATION FOUGERES afin d'organiser plusieurs forums de réflexion avec les habitants de la commune. Ces forums ont fortement attiré le public (une moyenne de 50 participants à chaque rendez-vous), et ont permis de faire émerger 5 grandes orientations d'actions pour la Selle en Luitré :

- 1 : Permettre un projet à la Gare, en cohérence avec le projet communal (projet privé)
- **2 : Créer un tiers-lieu culturel et touristique en centre-bourg**
- 3 : Renforcer le lien entre le bourg et la voie verte
- 4 : Valoriser le bourg et améliorer l'expérience de visite par le paysage et le patrimoine
- 5 : Requalification de l'ancien terrain de football vers de la Biodiversité

Afin de poursuivre cette démarche et avancer sur les projets communaux, une rencontre avec des citoyens a été organisé le jeudi 7 décembre 2023. Deux groupes de pilotage se sont créés, un pour le projet de tiers-lieu, l'autre pour le projet de requalification de l'ancien terrain de football.

En collaboration avec le Département, un cahier des charges, un règlement de consultation et des documents contractuels ont été rédigés pour une étude pré-opérationnelle pour la faisabilité d'un tiers-lieu concernant le bâtiment communal situé au n°6 le bourg.

Orchestr'AM du Pays de Fougères suit ce dossier dans sa nouvelle mission validée lors du conseil du 05/12/2023.

Rappel : Le seuil de dispense de procédure pour l'ensemble des acheteurs au code est de 40.000 euros HT. En deçà de ce seuil, les acheteurs peuvent ainsi passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables. Malgré cette dispense, la commune a décidé de déposer ce marché sur la plateforme Mégalis.

Le marché de prestations intellectuelles sera lancé le 19/12/2023.

Les réponses des bureaux d'études sont attendues pour le 19/01/2024 à 12h00.

A L'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

-D'AUTORISER Monsieur Le Maire à lancer cette étude pré-opérationnelle sur la faisabilité du tiers-lieu, via la plateforme Mégalis afin d'optimiser les potentielles réponses des bureaux d'études.

-D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN



Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 035-213503246-20231205-111_2023-DE